

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## 30 MARS 2016

---

Monsieur E. MARCADET, maire, **ouvre la séance**.

Il explique aux élus la difficulté qu'a représentée la transmission des informations budgétaires. Un **nouvel ordre du jour** est proposé sur table.

Il demande à l'assemblée son accord pour procéder à ces changements.

A l'unanimité, le nouvel ordre du jour est accepté.

Le **compte rendu** de la séance du conseil municipal en date du 2 mars a été envoyé très tardivement aux élus. Pour cette raison, Mme Jacsont demande à ce que son vote soit reporté. E. MARCADET propose donc d'attendre la prochaine séance pour le voter.

E. MARCADET commence les séances de conseil par un mot sur **l'intercommunalité** :

Le **budget** a été voté hier soir en conseil communautaire. Il laisse la parole à Pascal Farssac (Membre de la commission finances intercommunale). P. Farssac précise que le budget de fonctionnement s'élève à 5 890 010.62 €. Il souligne que, cette année, la compétence « ordures ménagères » a été transférée à l'intercommunalité ce qui explique que les recettes de fonctionnement du budget intercommunautaire ont fait un bond de plus de 2 millions en plus. La communauté de communes, pour un budget de plus de 5 millions d'euros ne dégage qu'un autofinancement de 100 000 euros. P. Farssac souhaitait que les taux d'imposition soient revalorisés afin de récupérer un peu de trésorerie. Cela aurait représenté 4 à 5 euros d'augmentation par an et par foyer fiscal. Devant l'augmentation conséquente des taux d'imposition de la Région et du Département, il a été acté le report de l'augmentation des taxes intercommunales vraisemblablement à l'année prochaine. Pour cette raison, P. Farssac s'est abstenu lors du vote. Le budget annexe toujours déficitaire est celui de la zone d'activités de Choyau. Ce déficit sera compensé au niveau des recettes par la vente de terrains mais pour l'instant il n'y a pas d'acquéreurs.

E. MARCADET explique que la Communauté de Communes va acheter l'ancien supermarché **ATAC** pour 200 000 euros et y réaliser 100 000 euros de travaux.

Enfin la DDT propose au territoire un appel à projets national qui permettra un **accompagnement en ingénierie** pendant un an pour un montant de l'ordre de 270 000 euros, sans que cela ne coûte rien au territoire. La DDT souhaite que le territoire Bassée Montois bénéficie de cet accompagnement d'Etat.

**Les sujets communaux s'en suivent :**

1- Décision portant sur la modification de l'article 5 de la régie de recettes pour les activités périscolaires, afin de permettre le **paiement par Chèques Emploi Service Universels** pour faire suite à la demande des administrés.

2- Délibération 029 pour demander la labellisation de la commune auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne au titre du « **Village de caractère de Seine-et-Marne** » : cette notion de village de caractère est une labellisation qui incite au tourisme. Bray-sur-Seine a tous les critères pour solliciter ce label, et cela ne coûte rien.

Votée à l'unanimité

3- Délibération 030 « convention amiable d'occupation temporaire d'une parcelle privée pour effectuer des **sondages géotechniques** ponctuels ». Ce projet avait été évoqué lors du dernier conseil et reporté faute de précisions. Monsieur Fortin explique qu'il ne s'agit pas là de pose de piézomètres mais seulement de sondages ponctuels.

Votée à l'unanimité

4- Délibération 031 **adhésion au CAUE**. Le CAUE est une association départementale faite pour promouvoir l'architecture, l'urbanisme et l'environnement. Il s'agit de nous accompagner sur toutes les démarches d'aménagement. Nous les avons déjà sollicités pour la taille des tilleuls, la coupe des platanes. L'adhésion coûte 360.15 euros par an à la commune. Il nous semble intéressant de continuer à travailler avec eux.

Votée à l'unanimité

5- Délibération 032 **acceptation d'un chèque de 691.01 €** suite au remplacement d'un candélabre endommagé rue Einstein suite à un accident. La commission des finances est favorable.

Votée à l'unanimité

6- Délibération 033 **Adhésion au Fond de Solidarité Logement**, le FSL aide les ménages en difficultés sous forme de financement soit de leur premier loyer soit de leurs frais d'installation, il est sollicité par le biais du CCAS. La cotisation est de 700 euros par an. Le Maire sollicite l'adhésion au FSL afin que les Braytois en profite.

Votée à l'unanimité

7- Délibération 034 Modification de l'avenant n°4 à la **convention de repas** livrés les Petits Gastronomes. L'avenant n°4 modifie l'article 4.2 qui concerne les jours de livraison puisqu'en effet, l'accueil de loisirs sera ouvert pendant les vacances d'avril et il convient de fournir les repas.

Votée à l'unanimité

8- Délibération 035 **Création de 5 postes** d'éducateurs des activités physiques et sportives à temps complet pour la **piscine** municipale – saison 2016

P. FARSSAC explique le besoin en maîtres-nageurs pour la piscine municipale de mai jusqu'au début du mois de septembre. 4 maîtres-nageurs sont nécessaires. 5 en cas d'absence.

Votée à l'unanimité

9- Délibération 036 **Fixation d'un forfait piscine pour les scolaires** – année 2016 . La commission finances propose de ne pas modifier la tarification d'un forfait piscine 2016 pour les scolaires à raison de 200.40 € pour une heure. Ce tarif comprend la mise à disposition des bassins ainsi que celle d'un maître-nageur diplômé.

Votée à l'unanimité

10- Délibération 037 **Nouveaux tarifs de la piscine municipale.**

P. FARSSAC propose la mise en place d'un « forfait saison » valable de l'ouverture à la fermeture de la piscine :

- 70 euros plein tarif Braytois
- 40 euros tarif réduit Braytois
- 110 euros plein tarif extérieurs
- 70 euros tarif réduit extérieurs

P. Farssac propose un forfait activités avec le maître nageur d'un montant de 1.50 €, ainsi pour toutes activités aquatiques avec maître-nageur, il sera demandé à l'entrée de la piscine 1.5 euros en plus du prix de l'activité avec le maître nageur. Par ailleurs la location des aquabikes passe de 4 à 5 euros.

Votée à l'unanimité

11- Délibération 038 **Fixation des tarifs pour l'occupation du domaine public de la commune.**

P. FARSSAC explique que la modification porte sur la **tarification des terrasses**

- 5 € par table jusqu'à 1m<sup>2</sup> et par mois
- 10 € par table de plus de 1m<sup>2</sup> jusqu'à 2m<sup>2</sup> par mois
- Pour les tables de plus de 2 m<sup>2</sup> : 10€ plus 2.5 € le m<sup>2</sup> supplémentaire et par mois.

E. MARCADET : « Cette démarche de tarification à la table plutôt qu'à la surface occupée au sol va inciter les restaurateurs à écarter les tables les une des autres, et ainsi offrir plus de confort aux gens qui veulent se restaurer. »

Votée à l'unanimité

12- Délibération 039 **Fixation des droits de place du marché**, E. MARCADET explique qu'après avoir entendu beaucoup de propos négatifs au sujet du marché il s'avère que le chiffre d'affaire généré par les droits de places est en augmentation de 10% sur l'exercice 2015 malgré la période des travaux. Cela signifie que contrairement aux marchés environnants le marché de Bray-sur-Seine attire de plus en plus de commerçants.

JC PRUNEAU précise que la météo a eu plus d'influence que les travaux. Ce sont des phénomènes qui nous échappent et qu'on ne maîtrise pas.

P. FARSSAC ajoute que si l'année dernière, il avait été décidé de ne pas toucher aux tarifs du marché à cause des travaux ; il propose cette année de passer de 80 à 85 cts, de 85 à 95 et de 95 à 1 euro, et dans ces conditions le marché de Bray restera l'un des moins chers pour les commerçants.

**Fixation des droits de place pour la fête foraine**, P. Farssac explique que jusqu'à ce jour, il y avait une estimation de la surface au sol qui était pratiquée avec une base tarifaire de 40 cts et que la zone autour du manège était aussi comptée. On arrivait à une tarification proche de 80 cts le m<sup>2</sup>. La commission finance propose d'officialiser ces 80 cts le m<sup>2</sup> pour les deux jours de fête.

E. MARCADET précise que pour l'accueil des forains et le marché, les dépenses sont plus élevées que les recettes mais qu'ils font partie des attractions municipales et qu'ils représentent un investissement important pour la commune. En effet il a fallu investir pour équiper le port de branchements électriques aux normes et ne représentant pas de danger pour les enfants.

D. FORTIN explique que des coffrets adaptés avec un compteur ont été placés sur le port afin d'une part, d'empêcher tout branchement anarchique, et, d'autre part, régulariser les consommations, cela a représenté un coût d'investissement de l'ordre de 5 000 euros, et coûte en fonctionnement 7 000 euros par ans.

Votée à l'unanimité

13- Délibération 040 **Tarifs de location de la salle des fêtes**, P. FARSSAC explique qu'il s'agit de modifier la formulation de la location complémentaire car elle n'était pas claire. Il propose de la remplacer par « la prise des clés la veille de la location à partir de 18 heures et la restitution le lendemain de la location jusqu'à 11 heures ». Cette phrase a été reprise sur toutes les locations complémentaires.

G. JACSONT estime que c'est cher.

P. FARSSAC répond que les tarifs n'ont pas été modifiés depuis deux ans. Il explique que cela requiert la présence d'un agent le dimanche. Une remise de clé à 18 heures nécessite également la présence d'un agent en dehors de ses heures.

E. MARCADET rappelle que la salle des fêtes est louée en moyenne 5 fois par an, et que le plus souvent elle est prêtée.

Votée avec 15 voix pour et une abstention : G. Jacsont

14- Délibération 041 **Tarifs 2016 des concessions de cimetière**, P. FARSSAC précise que les tarifs ne changent pas. Ils sont identiques à 2015.

E. MARCADET informe l'assemblée qu'un système d'identification va être mis en place au jardin du souvenir, une plaque de marbre va permettre aux proches d'apposer le nom du défunt dont les cendres ont été dispersées, ce qui manquait jusqu'à présent

Votée à l'unanimité

15- Délibération 042 **Taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour**, Il s'agit du renouvellement de la convention décennale avec le département.

Votée à l'unanimité

**Examen des projets relatifs au budget :**

16- Délibération 043 E. MARCADET rappelle que **le compte de gestion est établi par le trésorier** qui fait un rapport sur la situation budgétaire de la commune,

« Concernant les **recettes de fonctionnement** il est à noter une augmentation de la ressource fiscale, une baisse notable de la Dotation Globale de Fonctionnement, la DGF, qui passe à 644 000 euros en 2013 à 566 en 2015 ce qui fait 90 000 euros en moins. Une légère hausse des autres dotations mais qui ne compense pas la baisse de la DGF. En d'autres termes, la commune a perçu moins de dotation de l'Etat qu'en 2013.

Concernant les autres recettes de fonctionnement, la commune a perçu plus d'aides de l'Etat entre autres grâce aux emplois aidés ainsi que sur un ensemble d'aides concernant les nouveaux services que l'on crée. Ainsi, si on calcule la participation des parents pour toutes les activités qui n'existaient pas, la commune a perçu par rapport en 2013, 57 000 € de recettes en plus, de même pour les emplois aidés (47 000 euros en plus d'aides de l'Etat), plus les remboursements des personnels absents (12 000 euros de plus par rapport à l'exercice 2013), et la ligne « aides communales » qui concerne les enfants scolarisés dans la commune et qui n'habitent pas la commune ( 10 000 € en plus) à cela il faut encore ajouter les aides de la CAF pour (5 000 €). L'ensemble de ces sommes fait un plus de 131 000 euros en recettes de fonctionnement.

Concernant les **dépenses de fonctionnement**, le trésorier note une poursuite de la hausse des charges du personnel, ce qui est juste, mais cette augmentation des charges du personnel est liée principalement à la création des services à l'enfance et de tout ce qui s'y affère, et est en partie compensée par les aides citées précédemment. Le trésorier note également une relative stabilité des achats mais une augmentation sensible des coûts de maintenance revenus à leur niveau antérieur à 2013. Vous avez pu le voir avec précision : cela peut s'expliquer par une série d'avaries sur des matériels, machine à peinture, balayeuse, ascenseur, brûleur, chaudière, des éléments de la piscine, et de certains véhicules. Cette année nous avons du faire face à de nombreux imprévus...

Toutes ces petites choses bout à bout ont fait que les économies que nous avons réalisées l'an passé ne se voient plus cette année ce que nous retrouverons d'ailleurs sur notre **capacité d'autofinancement, la CAF.**

Pour mémoire l'année passée, nous avons réalisé une CAF proche de 500 000 euros et cette année on réalise une CAF moindre puisqu'elle est de 380 000. Justement, le trésorier en vient là dans son analyse : l'autofinancement brut et net. Concernant l'autofinancement brut, les charges et produits de fonctionnement baissent notablement sous l'effet du transfert de la compétence « ordures ménagères » à la Communauté de Communes. Néanmoins les produits baissent de façon plus importante que les charges. Ce qui génère une CAF brute en baisse. Nous avons une CAF brute l'an passé très haute. La CAF brute en baisse que nous avons cette année est supérieure à la CAF brute de 2013 supérieure à la CAF brute de 2012. Nous restons donc sur des ratios très bons et c'est ce qu'il dit d'ailleurs : « rappelons que la CAF n'a pas par le passé atteint ce niveau mais que néanmoins les élus doivent s'attacher à lui conserver une certaine importance ». Et en effet nous nous y attachons.

Concernant la CAF nette. La différence entre la CAF brute et la CAF nette c'est que l'on enlève principalement les emprunts et donc là le commentaire est le suivant : « la gendarmerie impacte largement la CAF puisque la CAF nette ressort avec 133 000 euros ».

Concernant les opérations d'investissement, il n'y a pas de commentaires.

Concernant le **financement des investissements**, il est précisé que « de très grosses opérations d'investissement ont été élaborées : construction de la gendarmerie puis réhabilitation de la Grande Rue, de l'orgue qui est toujours en cours. La première opération financée en bonne partie par prélèvement sur le fond de roulement et par emprunt. La seconde a été intégralement autofinancée. Cet investissement de la Grande Rue pour cet exercice laisse sur le plan comptable de l'exercice

2015, un trou puisque l'accompagnement du Département arrive sur notre compte dans les jours qui viennent, soit en 2016 et qu'il n'est donc pas comptabilisé sur l'exercice 2015.

Concernant le **fonds de roulement** : il note que notre fonds de roulement s'élève à 757 000 euros soit l'équivalent de plus de cent jours de dépenses de fonctionnement et de remboursement d'emprunt. La commune dispose donc d'une réserve pour financer de futurs travaux d'investissement mais elle s'amenuise puisqu'en effet l'an passé on avait une CAF importante et nous n'avions pas fait d'investissement. On était monté à plus d'un million.

Le besoin en fonds de roulement : les services assainissement et port disposent d'excédents profitant à la trésorerie de la commune à hauteur de 298 kilos d'euros sous forme d'un fonds de roulement négatif. On n'a pas besoin d'augmenter notre fonds de roulement.

Concernant l'**endettement** : l'endettement pèse à hauteur de 3.5 M d'euros au bilan dont une bonne part incombe à la construction de la gendarmerie : 2M4. Bref, on a quand même 3M5 sur les épaules. Je vous rappelle que depuis 2014, la commune n'a pas fait de nouveaux emprunts.

Ainsi, si la commune était en mesure de neutraliser l'opération gendarmerie via un budget annexe, c'est ce qu'on essaye de travailler avec le percepteur, cela nous permettrait de sanctuariser en dehors de notre budget l'opération gendarmerie qui nous coûte en gros 50 000 euros par an, et ainsi notre ratio Dette/ CAF qui s'élève actuellement à près de 11 (ce qui est considérable) présenterait une valeur de 3, ce qui est tout à fait normal.

L'endettement est néanmoins à relativiser puisque l'annuité de cet emprunt gendarmerie est compensé à plus de 75% par les loyers, c'est à dire qu'il reste tout de même 25% à charge sans compter les travaux d'entretien de patrimoine que doit faire tout bon propriétaire».

E. MARCADET continue la lecture du rapport du trésorier :

Les principaux constats :

**POINTS FORTS :**

- Une CAF préservée en dépit de la baisse des dotations  
Et en effet il faut retenir que la gestion communale permet de maintenir des CAF supérieures à ce qui était fait avant, alors même que la dotation est inférieure et que la commune apporte d'autres services aux habitants.
- Un fonds de roulement conséquent
- Un travail de réduction des charges de fonctionnement courant, à poursuivre impérativement
- Une réflexion pour créer un budget annexe « gendarmerie » qui aurait pour effet bénéfique de faire ressortir un niveau d'endettement très nettement amélioré, mais s'accompagnerait d'une complexité dans les opérations comptables (amortissements).
- Un gros travail pour restructurer le fonctionnement de la mairie et ses domaines d'intervention.

**POINTS FAIBLES :**

- Marges de manœuvre fiscales.  
« En effet, et c'est aussi pour cela que nous allons vous proposer ce soir de ne pas augmenter les impôts. Nous nous y sommes engagés et nous n'augmenterons pas les impôts durant cette mandature et nous le répéterons tous les ans. »
- CAF en légère baisse : oui cela fait partie de nos points faibles, nous n'avons pas été aussi bons que nous l'aurions voulu.
- Une hausse sensible des charges de personnel : je crois que nous avons tout expliqué
- Un endettement à contenir en l'absence d'un redressement plus conséquent de la CAF : oui quand on est moins en capacité de faire des réserves il faut faire attention à l'endettement.
- Une qualité comptable très perfectible depuis de nombreuses années

**ELEMENTS EXTERIEURS :**

- La commune a délégué la compétence « eau » à un syndicat intercommunal. Les élus devront comprendre l'impérieuse nécessité d'engager un plan ambitieux de réhabilitation des réseaux et pour cela reconsidérer le prix à la charge de l'usager : c'est vrai qu'au niveau du

syndicat de l'eau il y a une réflexion que l'on mène et on sera dans l'obligation d'augmenter le prix de l'eau.

- Peut-être dans une moindre mesure, cette réflexion pourra également valoir pour l'assainissement demeurant compétence communale.

Votée à l'unanimité

17- Délibération 044 **Compte de Gestion sur le Budget assainissement**, globalement, sur l'assainissement, peu de choses ont été réalisées cette année.

Votée à l'unanimité

18- Délibération 045 **Compte de Gestion sur le Budget du port**, E. MARCADET précise qu'en 2015 le port a eu une petite augmentation de son activité. Pour mémoire, le port est en concession à la ville de Bray, par le port autonome de Paris. Cette concession a été signée en 1968 pour une durée de 50 ans. Cette concession sera caduque en 2018 et la commune travaille sur la future concession. La commune a des recettes liées à l'exploitation du port. Des dépenses qui n'ont pas été valorisées cette année et qui seront valorisées en début d'année, à savoir que du personnel de la ville travaille pour faire tourner ce port : c'est principalement le policier municipal, d'une part, qui fait tout le suivi du planning et de la vérification des tonnages et, d'autre part, les services techniques qui font, soit de l'entretien de voirie, soit du nettoyage, et enfin la comptable qui se charge de l'édition et du suivi des factures. Il s'agit comme pour l'assainissement d'un budget, d'un compte différent de celui de la ville. Cette distinction des comptes est un travail qui a été fait par l'ancienne équipe en 2012, c'est une bonne chose. Cela nous permet de mieux gérer les choses.

Pour vous donner une idée on a fait des ratios. Nous facturons 0.80 € la tonne, alors que le tarif d'usage est de l'ordre de 2 euros la tonne. La ville a donc un port à très bas coût et c'est peut-être pour cela qu'il tourne aussi bien. Le budget présente un excédent de 24 000 euros. Le port a un chiffre d'affaire de 38 000 euros. Nous notons une faible croissance mais cela va fortement évoluer dans les années qui viennent »

Votée à l'unanimité

19- Délibération 046 **Compte administratif de la commune**. Le compte administratif se rapproche étrangement du compte de gestion et ça tombe bien. (ndlr : le compte de gestion et le compte administratif doivent être identique par définition)

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 880 445.87 €

Recettes : 3 190 666.46 €

Résultat de l'exercice : 310 220.59 €

Reprise du résultat 2014 : 1 498 042.03 €

Résultat de clôture au 31/12/2015 : 1 807 230.61 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 110 590.31 €

Recettes : 157 956.68 €

Résultat de l'exercice : - 952 633.63 €

Reprise du résultat 2014 : - 97 841.28 €

Résultat de clôture au 31/12/2015 : - 1 050 474.91 €

Résultat de clôture consolidé au 31/12/2015 : - 756 755.70 €

P. FARSSAC demande au maire de sortir, comme il est d'usage (ndlr. Le maire ne peut être présent lors des échanges du conseil à propos du compte administratif)

Le maire quitte la salle.

P. FARSSAC : avez-vous des questions ? Qui est contre ?

2 voix contre : G. JACSONT et A. CARRASCO, pas d'absent.

20- Délibération 047 **Compte administratif de l'assainissement.**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 65 609.56

Recettes : 44 962.45

Résultat de l'exercice : - 20 647.11

Section d'investissement :

Dépenses : 44 921.56 €

Recettes : 63 073.94 €

Résultat de l'exercice : 18 152.38 €

Excédent de clôture 2015 : 202 704.28 €

Reprise de fonctionnement : 137 602.21 €

Reprise investissement : 67 596.80 €

P. FARSSAC : Des questions ? qui est contre ? qui s'abstient ?

2 abstentions : G. JACSONT et A. CARRASCO

21- Délibération 048 **Compte administratif du port**

Dépenses : 13 147.51 €

Recettes : 37 953.16 €

Résultat de l'exercice 2015 : 24 805.65 €

Résultat de clôture de l'exercice 2015 : 126 201.62 €

Des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

2 abstentions : G. JACSONT et A. CARRASCO

Le maire revient dans la salle et reprend la présidence de l'assemblée.

22- Délibération 049 **Bilan des cessions et des acquisitions :**

2 parcelles la C40 et la C163 ont été acquises pour un montant de 17 500 € dans le cadre de l'Espace Naturel Sensible. E. MARCADET rappelle que ces acquisitions ont bénéficié d'une aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80%.

Votée à l'unanimité

23- Délibération 050 **Affectation des résultats budget communal :**

E. MARCADET : On reprend l'excédent de fonctionnement disponible constaté au compte administratif que vous venez de voter. Les restes à réaliser en investissement, les restes à réaliser en dépenses et en recettes, l'excédent de fonctionnement à reprendre au BP 2016 est de 752 451.39 € que l'on vous propose de le reprendre au fonctionnement du 02

G. JACSONT demande le montant du budget 2015

P. FARSSAC donne l'information : 1 497 010.09 cts

E. MARCADET : cela correspond à la soustraction : apport en positif via notre CAF et retrait via les investissements que nous avons fait et il reste encore des recettes à venir en d'investissement.

2 abstentions : G. JACSONT et A. CARRASCO

24- Délibération 051 **Affectation des résultats budget assainissement :**

On affecte au 1068 pour un montant de 116 955.10 €

Excédent de fonctionnement au 02 et excédent d'investissement au 01

G. JACSONT : vous avez les chiffres de 2015 s'il vous plaît ? le 01 et le 02 ?

P. FARSSAC : le 01 de 2015 était de 67 596.80 et le 02 de 2015 était de 137 602.21

G. JACSONT : merci

E. MARCADET tient à préciser que, dans un souci de transparence, les informations budgétaires sont transmises à l'article même si le vote du budget se fait au chapitre.

2 abstentions : G. JACSONT et A. CARRASCO

25- Délibération 052 **Affectation des résultats budget Port:**

On fait le même exercice sur le budget port avec un excédent de fonctionnement de 126 201.62 €

P. FARSSAC : l'an passé la somme était de 101 395.97 euros

Votée à l'unanimité

26- Délibération 053 **Délibération taux d'imposition.**

E. MARCADET déclare que comme l'équipe municipale l'a déjà dit et comme elle le redira tous les ans : « nous n'augmentons pas les impôts ».

- Taxe d'habitation : 18.83 %
- Taxe foncière (bâti) : 20.04 %
- Taxe foncière (non bâti) : 22.70 %
- Cotisation foncière entreprises : 18.57 %

Votée à l'unanimité

27- Délibération 054 **subventions aux associations 2016.**

E. MARCADET précise en préambule :

« Qu'à l'heure où bon nombre de communes, de départements, de régions, diminuent fortement les subventions aux associations, il est proposé de voter ce soir qu'une très faible diminution (2,7%) puisque l'année dernière le montant des subventions allouées aux associations était de 59 550 et que cette année il est de 57 900 euros. Il rappelle que le montant des subventions voté hier en conseil communautaire est de 35 000 euros pour un ensemble de 42 communes et environ 25 000 habitants alors que nous allouons la somme de 57 900 euros pour notre commune qui compte 2 500 habitants. Par ailleurs, devant les difficultés que vivent les Braytois nous prenons l'option de multiplier par une fois et demi le budget du CCAS qui passera de 10 000 à 15 000 euros.

G. JACSONT : les associations présentent-elles un bilan ?

E. MARCADET : non seulement un bilan mais surtout un dossier complet de leurs projets, de leur personnel. Les associations remplissent le dossier d'usage, le Cerfa (ndlr : cerfa 12156\*4)

G. JACSONT demande quels sont les changements par rapport à l'année passée.

E. MARCADET présente le tableau et précise quelques points :

« L'ACSAD a eu 600 euros l'an passé. A la lecture de leur bilan, et considérant qu'ils vont cesser l'activité transport et vendre le véhicule, nous considérons donc que 300 euros suffisent. L'association sportive du Collège Jean Rostand : est en difficultés parce que la communauté de communes ne lui verse plus de subvention.

P. FARSSAC : « tout à fait. La communauté de communes a décidé d'harmoniser les subventions aux collèges et pour harmoniser a décidé de supprimer les subventions ce qui est en effet une harmonisation par le bas. Bilan : le service de transport a été supprimé donc les enfants des communes environnantes ne peuvent plus venir faire du sport le mercredi après-midi. »

E. MARCADET reprend :

Pour le CSB, c'est compliqué. On est toujours sur ce même ratio : 80% d'utilisateurs extérieurs à Bray pour 20% de Braytois et en termes de subvention Bray continue de donner plus que la communauté de communes (ndlr (nommée après interco.)). L'interco l'an passé a donné 8 500 euros et Bray-sur-Seine 20 000 euros. Ce n'est plus possible. Il faut que les autres communes ou que l'interco prenne le relais pour le CSB. On en discute avec le bureau du CSB. On vous propose de se désengager en partie. C'est une baisse importante pour le CSB mais il faut que l'interco prenne les choses en main.

Le Comité de Jumelage avait eu 1000 l'an passé. Il a demandé 1500 et il n'aura que 500. En effet lors de la venue du Maire de Hemsbach, nous avons émis ensemble l'idée que le conseil municipal jeunes aille à Hemsbach pour rencontrer l'autre conseil municipal jeunes. Nous nous sommes rapproché du comité de jumelage qui ne nous a pas fait une fin de non recevoir mais quasiment. Nous allons donc prendre à notre charge l'organisation d'un déplacement de notre conseil municipal jeune, et nous vous proposons donc de diminuer d'autant notre participation au comité de jumelage.

D. MENEGHINI : « le comité de jumelage est un comité de jumelage intercommunal Bassée Montois. Il n'y a que 8 communes de la Bassée qui cotisent, qui subventionnent. Bray à hauteur de 1 000 euros l'an dernier était en tête des subventions puisque, de mémoire, la commune d'après donne 150

euros. C'est vrai que d'un côté ça fait moins mais le réservoir Bassée Montois peut aller chercher 42 fois 150 euros. Il y a de la marge si chaque commune joue le jeu ».

E. MARCADET reprend :

Pour les Coopératives Jehan de Brie, Louis Pergaud et école maternelle : on propose 1000 euros

P. FARSSAC explique : « Il se trouve que les trois écoles vont ne plus faire qu'une en septembre. Donc les coopératives sont censées aussi se regrouper et devenir une seule coopérative : celle de la nouvelle école, avec les fonds qui leur resteront à disposition. La proposition est simple : on coupe la poire en deux : Une partie de la subvention maintenant puis une autre subvention sera votée en septembre pour la nouvelle coopérative. »

E. MARCADET : reprend :

L'école de musique a reçu 15 000 euros puis 3 000 l'an passé. On propose 15 000 euros aujourd'hui. Les 3 000 euros en plus l'an passé étaient pour gérer un problème interne.

Le Comité des Fêtes et des Foires n'avait pas de subvention l'an passé. On propose 6 500 euros de subvention cette année.

L'association Sillage accompagne nos anciens. Nous avons reçu les félicitations du Président concernant l'accompagnement financier que nous leurs offrons et ils sont très contents de ce partenariat. C'est 0.42 € par habitant que l'on arrondit à 1 000 euros.

Le TUM, une nouvelle association qui s'appelle maintenant le Trait d'Union du Montois Bassée, est une association qui œuvre sur le plan social. Elle a maintenant une permanence dans ce qu'on appelle encore maintenant la Maison des Associations mais qu'on appellera « la Maison des Services au Public » pour accueillir les gens qui ont besoin d'accompagnement afin d'aller sur le portail de la CAF, demain sur Pôle Emploi. Il s'agit d'une prestation d'accompagnement pour ceux qui en ont besoin.

Les trois écoles de Bray, c'est une nouvelle association qui va devoir encore changer de nom, qui œuvre dans le domaine d'animations des écoles (kermesse...) : 1 000 euros

Un total de subventions aux associations de 57 900 euros.

Le CCAS était à 10 000 euros et passe à 15 000 euros.

2 abstentions : G. JACSONT et A. CARRASCO

Ne Participent pas Au Vote : JC Pruneau, Agnès Passeron

## **28- Délibération 055 Budget Primitif communal 2016**

E. MARCADET explique que ce n'est pas un exercice budgétaire simple car des dépenses imprévues se greffent au budget : plus de 70 000 euros, environ 35 000 pour l'affaire COLLIN (ndlr jugement rendu dernièrement émanant d'un conflit de gestion de personnel datant de plus de 4 ans), la location des Algeco pour les écoles... Il y a toutefois des diminutions de charges à prévoir : le transfert du gymnase des personnels en moins, des écoles qui ferment. »

G. JACSONT : la communauté de communes verse-t-elle quelque chose pour le gymnase ?

E. MARCADET : oui environ 45 000 euros

G. JACSONT : 45 000 euros par an c'est quand même à déduire des charges de la commune

E. MARCADET : le coût du gymnase est de plus de 90 000 euros par an

G. JACSONT : dont la moitié à la charge de la commune

E. MARCADET : « oui c'est ce que j'ai expliqué lors du dernier conseil. Aujourd'hui nous allons émettre le titre de 45 000 euros pour le 1<sup>er</sup> semestre. Le transfert de compétence sera fait pour août septembre et donc ces 45 000 euros nous permettrons de compenser intégralement cette 1<sup>ère</sup> partie et sur la deuxième phase nous n'aurons plus du tout cette charge. C'est-à-dire que nous économiserons 45 000 euros par an. Ce n'est pas extrêmement vrai car nous allons économiser beaucoup plus si on compte l'entretien du gazon, l'amortissement des machines, le temps de travail des agents. La consommation d'eau aussi qui servait à arroser le terrain de football... »

G. JACSONT : « en électricité il y a 190 000 euros dépensés et vous mettez 150. Ca va passer ? »

E. MARCADET : il y a eu une négligence très claire de la part, et des usagers, et des services techniques qui étaient en charge du suivi des radiateurs alors que cela faisait partie des choses qui avaient été identifiées, et définie sur leur fiche de poste... Nous nous en sommes rendu compte trop tard. J'en ai parlé ce matin avec le directeur des services techniques. Nous allons remettre le

programme de suivi en place et un processus pour ne pas se retrouver devant de telles dépenses car en effet, 150 000 euros c'est normalement notre consommation annuelle »

P. FARSSAC : « de plus, avec la fermeture de Pergaud qui était une école pleine de courants d'air, on va forcément réduire notre facture de chauffage et d'électricité »

Sur le 6064 on augmente nos fournitures administratives puisque l'on a commencé à investir et on continuera à investir l'an prochain sur la création des archives de la commune. Au total 5 000 euros pour gérer les archives qui n'ont pas été gérées depuis le dernier recensement des années 50.

Sur le 012 on est à 1M384 sur l'exercice précédent on vous propose de passer à 1M311 donc une baisse de 70 000 euros avec un changement principalement lié au départ en retraite, à des personnels qui vont quitter les effectifs et qu'on ne renouvellera pas pour une partie d'entre eux.

014 : c'était un gros chapitre du temps des ordures ménagères. C'est un chapitre qui devient complètement anecdotique

P. FARSSAC : 2700 euros proposés au lieu de 361 601

E. MARCADET : le 022 « dépenses imprévues » 7 000 euros : c'est de la prévision

023 : virement à la section d'investissement pour un montant de 752 451.39 euros. Les opérations d'ordre ce sont les dotations aux amortissements. On sait qu'on aura certainement plus. On met en place une gestion de nos amortissements.

P. FARSSAC : opérations d'ordre pour un montant total de 23 835.78 au 042. Pour le 65

E. MARCADET : on était à 257 quasiment 58 votés. 219 réalisés. On vous propose 227 100 €. Je vous rappelle qu'avant 2014 le SDIS, donc les pompiers, était payé par l'intercommunalité. Maintenant c'est nous qui le payons. C'est 35 000 de dépenses en plus.

Les charges financières ce sont les intérêts, remboursements d'emprunts.

Le 67 « charges exceptionnelles » ça concerne les titres annulés. On a eu presque 7 000 euros de titres annulés. Ce qui fait un montant total du 67 de 21 500 euros.

Ce qui fait un total de fonctionnement en dépenses de 3 555 176.39 euros.

Nous restons donc sur un budget sur lequel nous faisons attention à nos dépenses. Nous continuons à diminuer les dépenses tout en entretenant nos infrastructures et en mettant à disposition un ensemble d'équipements et un petit matériel à destination de l'enfance »

P. FARSSAC : les recettes de fonctionnement s'équilibrent avec le budget dépenses pour 3 555 176.39 euros et se décomposent en 002 avec les résultats de fonctionnement reportés pour un excédent de 752 461.39.

Atténuations de charges... des remboursements sur rémunérations de personnel pour les personnels qui sont en maladie. Au total la somme de 33 500 € vous est proposée

042 : rien réalisé l'année dernière donc rien de proposé cette année.

Produits des services et du domaine des ventes diverses : on va retrouver les concessions du cimetière, les redevances funéraires, les redevances du domaine public communal, les redevances à caractère de loisirs

E. MARCADET : l'enseignement c'est ce que nous payent les communes pour les élèves que nous accueillons.

P. FARSSAC : oui 67 000 euros

E. MARCADET : on est en augmentation car de plus en plus de parents de communes extérieures veulent venir scolariser leurs enfants à Bray. Ce qui est un bon indicateur de la qualité de notre accueil.

P. FARSSAC : total du 70 : 154 700 euros proposé.

Impôts et taxes : on ne change pas les taux d'imposition au 73 un total de 1 494 724.00 € vous est proposé.

74 : dotations subventions et participations : la dotation forfaitaire a été estimée avec une baisse annoncée par l'AMF de 8.3 % pour les communes. Mais à côté, la dotation de solidarité rurale est en augmentation ainsi que les dotations nationales de péréquations etc... On arrive à un total de 854 859 euros.

75 : revenus des immeubles : 260 000 euros cela comprend bien sûr la gendarmerie et le parc locatif

E. MARCADET : la gendarmerie c'est 126 000 euros. Les 260 étant l'ensemble des appartements que nous avons

P. FARSSAC : on arrive à un total proposé de 261 942 euros

Dépenses financières : l'année dernière au 76 on a réalisé 16.69 euros. Cette année, on n'a pas jugé bon de remettre une prévision.

Produits exceptionnels divers : 3000 euros espérés l'an dernier que nous n'avons pas eu. Par contre, on a touché au 7713, 7718 et 773 l'équivalent de 1 888.14 euros. On vous propose donc 3000 euros pour le 77.

Ce qui fait un total de fonctionnement recettes de 3 555 176.39 euros qui s'équilibre avec le budget des dépenses.

E. MARCADET : Sur l'investissement dépenses et recettes, nous sommes dans le virtuel sur une grosse partie de ce budget puisque nous vous avons proposé un budget global équilibré en dépenses et en recettes de 5 437 947.22 €. C'est de l'hypothétique. On a simplement mis dans ce budget primitif l'ensemble des délibérations que nous avons votées lors du dernier conseil dans le cadre du fonds d'investissement local avec un taux de subvention de 80 %. En sachant aujourd'hui que sur les 5 projets sur lesquels nous avons délibérés nous n'aurons pas les 5. Pour vous donner une idée, il y avait 19 millions à dépenser pour la Région Ile-de-France. Les services de la Sous-Préfecture de Provins m'ont fait part du fait que 19 millions ont été sollicités pour l'arrondissement de Provins et que nous-mêmes nous avons sollicité 2 millions ½ !

P. FARSSAC : On va commencer par les dépenses, chapitre par chapitre.

Investissement :

Le 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 1 050 474.91 c'est l'excédent qu'on vous a présenté tout à l'heure.

Au 041 : 29 139.46 ont été réalisés sur en particulier les réseaux de voirie et immobilisations corporelles

Au 16 : nous avons 195 083 de remboursement de capital.

Au 20 : frais d'études, frais d'insertion pour 82 500. Nous partons du principe que si nous réalisons tous nos projets il va falloir une quantité d'études conséquente.

Au 21 : au chapitre 1 499 123.61 c'est à la page 3 que vous le voyez qui se décline suivant :

- Au 2111 : les terrains nus 478 000 : 440 000 pour l'achat des terrains autour de l'école et 38 000 pour l'achat de la dernière parcelle ENS subventionné à 80 %.
- Terrains plantations d'arbres et arbustes : 45 000 € : c'est la création de la zone humide sur l'Espace Naturel Sensible, l'ENS. Subventionné à 80 % c'est tout le travail qui a déjà été fait sur les parties dont nous sommes propriétaire et qui sera à faire sur les parcelles dont nous deviendrons propriétaires. C'est un projet qui avance. Certains disent que ce n'est pas joli aujourd'hui. Ce sera plus joli demain. Je rappelle que même si l'industrie des peupliers explique que les peupleraies sont très bonnes pour la biodiversité, les autres spécialistes eux expliquent que les peupleraies sont un méfait pour l'équilibre environnemental.

Sur l'équipement du cimetière nous avons eu beaucoup de dépenses 11 000 euros car nous avons mis deux columbariums. Mais il n'y en aura pas l'an prochain. Ce qui ne veut pas dire que nous n'investirons pas sur le cimetière ; en effet, il y a un gros travail fait par les services techniques dans le cadre de la démarche zérophyto, nous requalifions l'intégralité du cimetière. Il y aura un travail d'engazonnement des allées dès cette année pour ne pas avoir à désherber des chardons sans arrêt et de faire ce qu'on fait en gestion zérophyto. Nous aurons donc à terme un cimetière beaucoup plus vert avec moins de gravillons.

« Autres bâtiments publics » : 700 000 euros. C'est l'achat du petit gymnase qui sera destiné uniquement aux Braytois de tout âge de 2 à 77 ans. Nous avons parlé dans notre programme d'aires de jeux d'hiver ou d'aires de jeux d'intérieur. Utiliser cet espace comme aire de jeux pour des enfants avec des assistantes maternelles fait partie des choses que nous allons travailler. Espace aussi pour les adolescents car aujourd'hui les ados n'ont pas de lieu pour exercer. Nous leurs avons promis un city parc mais au final c'était 70 000 euros d'investissement. Or, ce gymnase pourrait être un lieu de rencontres et un lieu d'animations pour les adolescents et ce travail sera fait par une animatrice que

nous allons avoir dans nos services, elle est en train de faire une formation BTEP en apprentissage. Cet apprentissage ne nous coûtera rien vu qu'il est payé par la Région et c'est quelqu'un qui pourrait mener des animations et gérer cet espace. Loin d'être un autre gymnase, nous nous défaisons d'un produit dans lequel il y avait une activité intercommunale et nous rendons ce produit à l'intercommunalité pour créer une activité pour les Braytois de 7 à 77 ans avec un accompagnement. Je tiens à préciser ce genre de choses car les gens racontent d'autres versions... L'achat de l'ancienne gendarmerie pour 500 000 euros c'est dans le cadre du projet sur lequel nous avons délibéré la dernière fois.

Immeubles de rapports : ce sont tous nos logements : 10 000 euros

« Réseaux de voiries et installations de voiries » : cette année sur le 2152 cela concerne principalement les candélabres de l'entrée de ville. Nous avons tenu à réaménager l'arrivée dans Bray par la Grande Route en refaisant ces candélabres, ils sont appréciés de tous et ont remplacés des candélabres inox avec les grosses boules blanches. Nous allons diminuer notre consommation et avons bénéficié d'une subvention de 50% de la part du SDESM.

21571 : on y retrouve la balayeuse-désherbeuse sur laquelle nous avons une subvention assez conséquente. Balayeuse réclamée par les commerçants à juste titre car les feuilles et autres papiers viennent se coller aux portes des vitrines et non plus sur les trottoirs comme avant. Comme les services techniques ne peuvent pas passer leur journée à nettoyer l'ensemble de la rue, cette petite balayeuse fera le travail puisqu'elle sera dans la capacité de rouler sur les trottoirs. Elle fait 1m10 de large. Par ailleurs, elle désherbe très bien. Nous l'avons vue en démonstration. Je vous propose d'aller voir rue des Remparts.

C'est un investissement qu'on confirme car en termes d'action de propreté pour la ville et de désherbage, cela va permettre d'alléger aussi la charge de travail des services techniques. Il y aura quelqu'un à demeure dans la machine.

P. FARSSAC : « autres installations » : Nous vous proposons le même montant : on avait prévu 31 490.84 euros avec des restes à réaliser on vous propose 30 000 euros.

« matériels de transport » : 4500 euros

« mobilier » : 18 644.07 euros puisqu'il y a l'achat du standard et 10 000 euros de prévu pour l'aménagement de la future salle du conseil en bas.

Le 23 : il y a une petite ligne 2313 « constructions » où effectivement nous vous proposons un budget primitif de 2 148 009.20 euros. On y retrouve tous les projets dont nous avons déjà débattu :

- Travaux mairie : 192 000
- Travaux piscine : 240 000
- Ecole Jehan de Brie : 120 000
- Isolation mairie : 36 000
- Travaux salle des fêtes : 240 000
- Ancienne gendarmerie : 420 000
- Maison des Services au Public : 480 000
- Réhabilitation ancienne gare : 420 000

E. MARCADET : « nos investissements sont toujours dans la même logique : continuer à entériner la fonction de centre-bourg de Bray-sur-Seine. Nous investissons afin d'apporter un service dynamisant la commune et permettant d'avoir de plus en plus de services pour les Braytois »

P. FARSSAC : Dans ce 23 on retrouve pour 362 920.50 euros la voirie qu'il faut envisager de mettre en place pour l'école unique

E. MARCADET explique : « En prenant du recul, nous nous rendons compte qu'il y avait un choix à faire : créer un groupe scolaire autour de Pergaud à la place de Pergaud. Nous avons le terrain et c'est tout. Nous avons fait un autre choix, la futur école s'appuiera sur un bâtiment existant de 7 classes (ndlr : l'école Jehan de Brie). Nous cherchons à acquérir les terrains autour de cette école sur lesquels nous construirons les infrastructures manquantes. Nous aurons certainement un module de

5 classes à créer... les terrains... Il y aura des réflexions à avoir sur l'avenir de la cantine, sur l'avenir de différentes salles mais nous ne partons pas de rien. C'est un projet faisable financièrement.

Afin de remédier au problème de circulation, nous étudions la création d'une voirie entre le centre Carrefour et l'arrêt des bus du collège. Ce qui veut dire que l'entrée serait à proximité du bâtiment plus dédié aux enfants en maternelle sur lequel viendront se coller des classes CP, CE1, CE2, CM1, CM2 et l'actuelle entrée Jehan de Brie serait seulement utilisée par les adultes.

C'est un projet qui est en train de se construire petit à petit .

P. FARSSAC : pour le dernier le 2318 : c'est les restes à réaliser de l'orgue

E. MARCADET apporte des informations sur l'orgue :

La commission nationale semble avoir décidé que nous n'aurons pas un troisième clavier sur l'orgue. Nous aurons l'orgue traditionnel du XV<sup>e</sup> à deux claviers.

L'opération de l'orgue, on en parle très peu sur le plan financier : c'est une opération qui s'équilibre. Nous sommes très bien accompagné par l'Etat d'une part, et aussi par l'association qui est portée par un Braytois, monsieur L'HOPITAULT et qui œuvre avec générosité pour faire en sorte que nous ayons un orgue de toute beauté en l'église de Bray.

P. FARSSAC : total du 23 : 2 688 765.70

Total des dépenses d'investissement : 5 437 947.22

Pour les recettes on retrouve le virement de la section de fonctionnement au 021 pour 752 451.39 au 40 ce sont des opérations d'ordre de transfert entre sections pour un total de 23 835.78 euros.

P. FARSSAC : le 10 : dotations, fonds divers et réserves : 1 078 535.75 euros

G. JACSONT : vous ne prévoyez pas de TA ? (taxe d'aménagement)

E. MARCADET : L'an passé nous avons prévu 26 000 euros et avons perçu 60 000 euros avec la bonne surprise que l'OPH construise ses 21 logements...

G. JACSONT : oui mais là il n'y a rien, on ne met jamais rien en TA

E. MARCADET : ce n'est pas normal...j'aurais dû le voir... On sait très bien que ce budget d'investissement est compliqué , dans tous les cas cela fera des recettes supplémentaires.

P. FARSSAC : donc sauf la TA on espère un total au 10 de 1 078 535.75 euros.

Chapitre 13 : subventions d'investissement : il y a la subvention du Département pour la balayeuse. Les autres subventions c'est 80% sur le prix des achats en particulier sur terrains et sur la gendarmerie à hauteur de 80% du montant ht.

Sur les travaux prévus sur l'ensemble des projets on espère une subvention de 80% qu'on retrouve au 1321 pour 1 551 000 euros.

L'orgue c'est un reste à réaliser en subvention que l'on attend pour un montant de 175 483 euros.

P. FARSSAC : Donc un total de 2 938 985 euros pour le 13

Pour le 16 : modification à la marge : pas au 165 mais au 1641. On retrouve un emprunt pour l'achat. Les emprunts n'ont été mis en place que pour les achats que ce soit de terrains ou de bâtiments parce qu'on trouvait logique de pouvoir justifier l'emprunt par une augmentation du capital des biens communaux et non pas sur des travaux. Total : 390 000 euros.

Le 20 : immobilisations incorporelles : 0 l'an passé. 0 cette année

Pour le 21 ce sera au 024 que l'on votera 254 139.30 euros sans minorer car c'est un montant de 300 000 euros que nous espérons.

Donc un total de recettes d'investissement de 5 437 947.22 qui s'équilibre avec les dépenses d'investissement

P. FARSSAC : on vous propose pour le BP 2016 : recettes et dépenses en section d'exploitation c'est-à-dire en fonctionnement : 3 555 176.39 euros et recettes et dépenses d'investissement : 5 437 947.22 €

E. MARCADET : et on vote au chapitre même si nous vous avons tout détaillé à l'article... Qui est contre ?

2 contre : G. JACSONT et A. CARRASCO. 0 abstentions

29- Délibération 056 Budget primitif assainissement.

Fonctionnement : Nous vous proposons 124 868.93 euros avec principalement des provisions

P. FARSSAC :

Chapitre 11 : 124 868.93 euros

Le 22 : dépenses imprévues : 150 €

Au 042 : les opérations d'ordre de transfert entre section pour 30 402.95

Au 70 : taxes et redevances : 27 000

Au 74 : prime d'épuration : 10 500 €

Total du fonctionnement recettes : 184 858.05 euros qui s'équilibre

En dépenses investissement :

au 040 pour 30 402.95 euros

En emprunts et dettes assimilées : 1 866.66 euros

En Immobilisations incorporelles : 36 600 euros

En immobilisations corporelles : 193 373.79 euros

D. FORTIN : Nous aurons la réfection du pont... en effet notre station d'épuration est de l'autre côté du pont qui passe au-dessus du canal Bray-La Tombe. La station d'épuration est le long des étangs entre la sucrerie et les sablières.

Le seul moyen pour sortir nos boues c'est qu'il y ait un camion qui passe le pont. Or, les camions ne veulent plus passer le pont pour sortir nos boues et les camions de curage de la Lyonnaise des Eaux sont aussi très lourds...

Aujourd'hui nous avons un droit de retrait des chauffeurs. Le pont qui ne nous appartient pas puisqu'il est sur la commune de Mouy.

Mais Mouy ne veut rien faire. Ce pont n'a aucun intérêt pour la commune de Mouy

La remise en état du pont qui est estimée autour de 30/35 000 euros

P. FARSSAC : pour un total de dépenses d'investissement de 262 543.40 euros.

Recettes d'investissement : 262 533.40 qui s'équilibrent avec les dépenses

E. MARCADET : des questions ? qui est contre ? qui s'abstient ?

Deux abstentions : G. JACSONT et A. CARRASCO. Je vous remercie

30- Délibération 057 **Budget primitif du port.**

Qui s'équilibre en fonctionnement car il n'y a pas d'investissement pour le port

P. FARSSAC : en fonctionnement :

le 011 : charges à caractère général : 141 001.62 €

On retrouve de la sous-traitance, de la maintenance, des fournitures non stockables...

Au 012 : 25 000 €. Cela concerne les agents qui vont relever l'activité du port et d'autres qui entretiennent le port

Au 65 : 14 centimes de réalisé l'année passée donc rien cette année

Au 67 : on vous propose 200 euros

Total dépenses de fonctionnement : 166 201.62 euros qui s'équilibrent avec des recettes équivalentes :

Au 002 : 126 201.62

Au 70 : 40 000

Ce qui fait un total de recettes de fonctionnement de : 166 201.62 euros

E. MARCADET : des questions sur le port ? qui est contre ? qui s'abstient ?

2 abstentions : G. JACSONT et A. CARRASCO. Je vous remercie

Des questions diverses ? Non ? Merci à tous

*L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.*